

ERASMUS + ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les étudiants de l'enseignement supérieur dès la 2ème année peuvent effectuer un séjour d'études de 3 à 12 mois dans un autre pays européen au sein de l'établissement partenaire.

La bourse Erasmus accordée est de 170€ à 370€ par mois (en fonction de la destination).

Attention : il est possible de faire maximum 12 mois de mobilités financées par Erasmus+ (études/stages) par cycle d'études (licence, master, doctorat).

Bon à savoir : la prise en charge des frais liés au handicap est prévue. Informez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement.

<https://generation.erasmusplus.fr/sejour-bourse-erasmus-etudiant/>

Agence Erasmus+ France - Education Formation :

9 rue des Gamins

33088 - Bordeaux Cedex

<https://info.erasmusplus.fr/points-de-contact/118-pour-le-grand-public.html>